

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 106

présenté par  
M. Folliot  
et les membres du groupe Nouveau Centre

-----  
**ARTICLE 2**

*(Rapport annexé)*

Après la première phrase de l'alinéa 178, insérer la phrase suivante :

« Le Gouvernement présentera, dans les six mois suivant l'adoption de la présente loi, un rapport sur les voies à suivre pour moderniser la Coopération Civilo-Militaire (CIMIC) afin de permettre aux forces armées de mieux s'intégrer dans leur environnement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les opérations civilo-militaires jouent un rôle clé dans le succès des opérations extérieures. En effet elles permettent comme on l'a vu récemment en Afghanistan de gagner la confiance des populations locales et d'obtenir par ce biais de précieux renseignements sur les forces ennemies. Elles contribuent en outre à la bonne image de l'armée française dans le monde.

C'est pourquoi il convient de faire un bilan complet sur les forces et faiblesses de ces opérations afin d'en améliorer l'efficacité.